

Cumul d'emplois et de rémunérations

TOO011CUMU

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Apporter une meilleure connaissance des possibilités et des limites aux cumuls d'emplois et de rémunérations
- Prendre en compte les modifications du cadre légal et réglementaire
- Mettre en pratique ces différentes règles
- Maîtriser la réglementation applicable aux fonctionnaires ayant cessé d'exercer temporairement ou définitivement leurs fonctions

Public Visé

- Responsables et gestionnaires de personnels territoriaux

Pré Requis

- Connaître la réglementation en matière d'emplois et de rémunération, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Apporter une meilleure connaissance des possibilités et des limites aux cumuls d'emplois et de rémunérations
- Prendre en compte les modifications du cadre légal et réglementaire
- Mettre en pratique ces différentes règles
- Maîtriser la réglementation applicable aux fonctionnaires ayant cessé d'exercer temporairement ou définitivement leurs fonctions

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Échanges d'expériences entre participants
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, expert juridique

Parcours pédagogique

• Modifications introduites par la loi de transformation de la fonction publique (LTPF) du 6 août 2019

• Cumul d'activités

- Distinction des activités susceptibles d'être librement exercées et des activités soumises à autorisation
- Notion d'activité accessoire
- Procédure d'autorisation
- Création ou de reprise d'entreprise
- Poursuite de l'exercice d'une activité privée par les dirigeants de société ou d'association à but lucratif

• Régime de cumul assoupli pour les agents à temps non complet

• Cas particuliers : congé spécial, architecte, gestion du patrimoine personnel, activités agricoles, sportives...

• Protection sociale, cotisations et contributions sociales en cas de cumul d'activités privées ou publiques

• Exercice d'activités privées en cas de cessation temporaire ou définitive des fonctions

- Redéfinition des conditions d'intervention de l'instance de contrôle compétente (HATVP)
- Modifications concernant la procédure applicable (délais à respecter, contenu du dossier, rôle du référent déontologue, instruction de la HATVP...)

Des réponses concrètes sur le cumul d'emplois et de rémunérations

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée **Effectif** **€ Tarifs (net de taxes)**

14.00 Heures

2 Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) :

1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) :

1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org